

Conseil Municipal de Théhillac
Procès-Verbal
Séance du 30 août 2024

Sont présents :

BENOIT Pascal, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, PLAUD Mathieu, QUÉAU Karen, TRESSEL Angélique.

Pouvoir :

BOUGRO Corentin donne pouvoir à Christian LEMÉE

Absent excusé :

Cyrille LE SOLLIEC LELEU

Pascal BENOIT est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h50.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2024

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : création d'un poste d'adjoint technique territorial et modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial.

Délibérations

- D41/2024 Approbation du rapport de transfert de charges de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de REDON Agglomération
- D42/2024 Vente de terrain « rue de l'Hôtel Thuault » à Madame Danielle COUËDIC
- D43/2024 Vente d'un terrain et d'un bâtiment « rue de la Mairie » à Monsieur DIAB et Madame BESSEAU
- D44/2024 Achat de terrains « rue de la Mairie » à Monsieur GENTIL et à Madame GERGAUD
- D45/2024 Décision modificative en section de fonctionnement

Informations au Conseil

1. Marché de légumes le vendredi soir
2. Mise en place d'un Conseil Municipal des enfants et des adolescents
3. Points d'arrêts du transport urbain vers REDON
4. Mutualisation informatique
5. Reprise des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg
6. Vigilance sur le respect de la réglementation de la signalisation routière
7. Réflexion sur l'acquisition d'un robot tonte pour le terrain de foot
8. Réunion de la commission d'action sociale
9. Réunion d'information sur la télémédecine
10. Chiens en divagation
11. Réparation de la porte de la chapelle de la Salette
12. Parc d'Activités des Brivaudais
13. Divers

D41/2024 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Par arrêté inter préfectoral du 6 novembre 2023, la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été transférée à REDON Agglomération. Cet arrêté a été rectifié par arrêté inter préfectoral du 8 décembre 2023, suite à une erreur matérielle.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 16 juillet 2024, a étudié les charges nouvelles pour l'Agglomération, à partir des éléments financiers transmis par les communes, sur les 15 dernières années (2009-2023). Pour la commune de THÉHILLAC, les charges nouvellement transférées auront pour conséquence de diminuer de 1 017,00 euros par an le montant de l'attribution de compensation, à compter de l'exercice 2024.

REDON Agglomération a ensuite transmis aux communes le rapport de la CLECT, ci-annexé.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibération concordantes des Conseils Municipaux, selon la majorité qualifiée définie à l'article L.5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission aux communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5,

VU les arrêtés inters préfectoraux du 6 novembre 2023 et du 8 décembre 2023 modifiant les statuts de REDON Agglomération,

VU la délibération n°2024_99 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024, relative à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, en date du 16 juillet 2024,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, tel que présenté.

D42/2024 Vente d'un terrain communal à Madame COUËDIC Danielle

Madame Danielle COUËDIC, domiciliée « 20 rue de l'Hôtel Thuault », a demandé au Conseil Municipal d'acquérir la partie du chemin située devant chez elle et appartenant à la commune.

Lors de sa séance du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal a accepté de vendre une partie du chemin à Madame COUËDIC et de mandater un géomètre afin de réaliser la division du terrain.

Le Maire propose de décider d'un prix de vente pour le terrain nouvellement cadastré AB n°144 d'une superficie de 43 m². Les frais de géomètre sont de 1 584,00€ TTC (pour une surface totale de 186 m² soit 8,52€/m²) afin de réaliser cette opération.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de vendre, à Madame COUËDIC, la parcelle cadastrée AB n°144 d'une superficie de 43 m² au prix de 20€/m² TTC, soit 860,00€ TTC,
- que Madame COUËDIC prendra à sa charge une partie des frais de géomètre au prorata de la surface vendue, soit 366,36€ TTC,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

D43/2024 **Vente d'un bâtiment et d'un terrain « rue de la Mairie » à Monsieur DIAB Teddy et Madame BESSEAU Angélique**

Après avis de la commission « bâtiments et patrimoine », et de l'estimation du Service des Domaines, le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 octobre 2023, a décidé de vendre le bâtiment situé au « 13 rue de la Mairie » pour un montant de 16 000,00€ TTC et du terrain attenant, d'une surface de 272 m², au prix de 20€/m² TTC soit 5 440,00€ TTC.

Monsieur Teddy DIAB et Madame Angélique BESSEAU se sont portés acquéreurs de ce bâtiment et de ce terrain.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition d'acquisition de Monsieur DIAB et de Madame BESSEAU.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de vendre à Monsieur DIAB et à Madame BESSEAU le bâtiment situé « 13 rue de la Mairie » cadastré AB n°148 et n°147 pour un montant de 16 000,00€ TTC, le terrain cadastré AB n°154 et ZC n°617, d'une surface de 272 m², au prix de 20€/m² soit 5 440,00€ TTC,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente ;

D44/2024 **Achat de terrains à Monsieur GENTIL Michael et Madame GERGAUD Joëlle**

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg, pour la réalisation des trottoirs « rue de la Mairie » d'une largeur réglementaire, il convient d'acquérir une partie des terrains appartenant à Madame GERGAUD Joëlle et à Monsieur GENTIL Michael jouxtant la voie publique. Il s'agit des parcelles AB n°151 d'une surface de 14 m² appartenant à Madame GERGAUD et la parcelle AB n°153 d'une surface de 8 m² appartenant à Monsieur GENTIL.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu le prix de vente proposé par les propriétaires,

Décide, à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles cadastrées AB n°151 et 153 au prix de 20€/m²,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions.

D45/2024 **Décision modificative au budget de fonctionnement**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune de Théhillac,

Vu la nécessité de mandater une provision d'un montant de 558,53€ pour des titres de recettes non perçues pendant plus de deux ans,

Le Maire propose le virement de crédits suivants au budget dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant
68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	100,00€

Chapitre	Article	Désignation	Montant
011	60633	Fournitures de voirie	-100,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative proposée.

D46/2024 Création d'un poste d'adjoint technique territorial et modification du temps hebdomadaire de service

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création-suppression-modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu de la nécessité de maintenir un nombre de trois agents en restauration scolaire pendant les deux services de restauration,

Il convient de créer un poste de 2h30. Par ailleurs, il est nécessaire d'ajuster à la baisse un poste existant de 20h00 à 18h00.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 2h30 à compter du 1^{er} septembre 2024 afin de maintenir le service en cantine scolaire,
- la modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial de 20h00 à 18h00 à compter du 1^{er} septembre 2024 pour nécessité de service

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2024

Informations au Conseil Municipal

1- Marché de légumes le vendredi soir

Tous les vendredis de 16h à 19h, Arnaud Vigoureux, maraîcher de Sévérac organise un petit marché de légumes sur le parking près du Bar/Restaurant « Chez Marco ».

2- Mise en place d'un Conseil Municipal des enfants et des adolescents

Françoise JOGUET et Mikaël MUROS LE ROUZIC, adjoints, superviseront la mise en place d'un Conseil Municipal des enfants et des adolescents lors du dernier trimestre 2024. Les enfants du CM1 à la 4^{ème} intéressés peuvent se manifester en mairie. Une réunion d'information sera programmée au mois d'octobre.

3- Points d'arrêts du transport urbain vers REDON

Dans le cadre du développement du transport urbain vers certaines communes de l'agglomération et du transport sur réservation, REDON Agglomération a identifié deux points d'arrêts sur la commune de Théhillac : « rue de la Mairie » près du local infirmière et à la Garenne près du four à pain. Ces arrêts seront signalés grâce à des panneaux via un groupement de commande avec la communauté d'agglomération.

4- Mutualisation informatique

Dans le cadre de la sécurisation informatique et de la téléphonie, mutualisés avec le service de REDON Agglomération, Françoise JOGUET et Angélique TRESSEL seront les référentes pour cette mise en œuvre.

5- Reprise des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg

Le Maire informe les conseillers de la reprise des travaux et présente également un point financier des travaux.

6- Vigilance sur le respect de la réglementation de la signalisation routière et incivilités

Il est encore trop souvent constaté sur la commune, le non-respect de la signalisation routière et diverses incivilités :

- marquage des « stop »,
- « cédez-le passage »,
- incivilités sur le stationnement (trottoirs),
- sabotage électrique à la réserve d'eau du terrain de foot,
- vols de plantes.

Même si tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité de tous, elle dépend également de l'implication de chacun.

7- Réflexion sur l'acquisition d'un robot tonte pour le terrain de foot

La tonte du terrain de foot prend du temps qui pourrait être réparti sur d'autres tâches du service technique. Une réflexion est portée sur l'acquisition d'un robot tonte.

8- Réunion de la Commission Action Sociale

La commission se réunira le lundi 2 septembre 2024 à 18h30.

9- Réunion d'information sur la télémédecine

Une réunion en visioconférence est organisée afin d'étudier une proposition de télémédecine sur le territoire.

10- Chiens en divagation

Trop de chiens sont en divagation sur la commune. Des piétons et des cyclistes se font mordre. Chaque propriétaire doit faire le nécessaire pour que leur chien ne soit pas sur la voie publique sans être tenu en laisse.

11- Réparation de la porte de la Chapelle de la Salette

Des devis ont été demandés afin de remplacer la porte de la chapelle.

12- Parc d'Activités des Brivaudais

Les artisans du Parc d'Activités ont rencontré individuellement le Service de Développement Economique de REDON Agglomération qui est en charge des Parc d'Activités communautaires.

13- Divers

Ecole Saint-Pierre Saint-Paul

62 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire. Un point sur la rentrée et les projets d'école a été fait avec la directrice de l'Ecole, Marine Audoire, le Maire et Françoise JOGUET, adjointe aux affaires sociales.

Formation aux premiers secours en santé mentale

Des formations sont proposées sur le territoire, ouvertes à tous et gratuites. Se renseigner en mairie.

Formation aux premiers secours pour les 6-11ans

Jusqu'à aujourd'hui, 8 enfants de l'école Saint-Pierre Saint-Paul sont inscrits. Il est toujours possible aux enfants intéressés de s'inscrire en mairie, il reste encore des places.

Une formation aux premiers secours pour les maternelles sera également organisée.

Marche pour la sclérose en plaque

Monsieur Luc Pace, s'est engagé à parcourir la France à pied en « 9 diagonales » en deux ans afin de récolter des dons pour la recherche contre la sclérose en plaque. Il sera présent à Théhillac le 11 septembre 2024, et organise une conférence à 18h00 à la salle des Mitaüs, vous y êtes cordialement invités.

Médico bus

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Redon et l'association A Vos Soins étudient le projet d'un medicobus qui se déplacera dans les communes du territoire.

100% recours aux droits

Une enquête sur toutes les communes de REDON Agglomération va être organisée, courant 2025, afin d'identifier les personnes ayant des droits non ouverts.

Marsoins

Le bus des Marsoins sera présent sur la commune le 8 octobre 2024, sur le parking de l'école. Le thème sera : dépiage dentaire

Eclairage public

Dans le cadre des fonds verts, la commune a changé 4 lampadaires : 3 rue du Futurocentre et 1 au cimetière. En contrepartie, l'Etat demande la suppression d'un point lumineux. Après réflexion, il a été décidé de supprimer un des deux éclairages près de la mairie sur un mat double.

Vaincre la mucoviscidose

L'escape game (jeu d'enquête) sera à nouveau organisé le dimanche 29 septembre 2024, avec pour titre « En garde ».

Aménagement du sentier pédestre

Un devis sera demandé pour l'aménagement du sentier pédestre pour les personnes à mobilité réduite.

Inauguration des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg

Une inauguration aura lieu en fin d'année. Seront conviés notamment les Financeurs (Conseil Départemental, REDON Agglomération, Préfecture) et les partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le vendredi 4 octobre 2024 à 19h30.